

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-04/19C

Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 04 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 à la salle Sud Roussillon à Latour-Bas-Elne, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	27
En exercice :	35		Contre :	0
Présents :	19		Abstention :	0

Présents : Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Thierry DEL POSO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Catherine JOURDA, Thierry LOPEZ, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Bernard MONTEVERDE, Marie-Thérèse NEGRE, Michel PALAU, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :
Thérèse BADOSA donne procuration à Jean ROMEO
Francine CABALLE donne procuration à Sylvie TORRES
Claudette DELORY donne procuration à Josette BOTELLA
Marie-Renée ESCARO donne procuration à Frédéric BERLIAT
Pierre ROGE donne procuration à Adel M'ZOURI
Louis SALA donne procuration à Jocelyne HUGUEN-RIGAILL
Thierry SOLDÀ donne procuration à Jean-Jacques THIBAUT
Jean-Louis TORRES donne procuration à Thierry DEL POSO

Absents excusés : Marcel AMOUROUX, Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Marie-Reine GILLES-BOSCHER, Nolenn GUIGUEN, Claudette GUIRAUD, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Adel M'ZOURI

Date de convocation : 28 mars 2019

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément à l'article L 2311-1 et suivants et l'article L 2312-1 et suivants du CGCT applicables aux établissements publics de coopération intercommunale relatifs aux budgets des collectivités et aux modalités de leur adoption, il convient de voter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, GEMAPI et des zones d'activités de Sud Roussillon) pour l'année 2019.

Les projets de budgets sont joints en annexe du présent rapport.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Vu les articles L 2311-1 et suivants et l'article L 2312-1 et suivants du CGCT,
Entendu les différents projets de budgets primitifs proposés pour l'année 2019

↳ **DIT QUE** le vote se fera par chapitre ;

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget principal pour l'année 2019,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'année 2019,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2019,

↳ **ADOpte** les budgets primitifs des budgets annexes des zones d'activités économiques pour l'année 2019,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe de GEMAPI pour l'année 2019,

↳ **DIT QUE** les documents budgétaires sont joints à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

